plus dangereux pour les fils spirituels de ceux qui applaudirent au crime de 1766 que la Barre avec monument. La vue du pavé, misérable, dans l'enclave du luxueux monument Courbet évoque le passé, amène des comparaisons et peut soulever des colères. Le superbe monument Delhomme porte surtout la pensée vers l'avenir et permet, dans la vision de l'idéal de demain, d'oublier un peu la férocité du passé maudit. Quant à se mettre en travers de la poussée qui va faire d'Abbeville un lieu de pélerinage laïque pour la liberté de penser, il n'y faut pas songer.

Quatre fois déserteur

Les aventures du fils d'un industriel du Nord. — Epilogue d'un roman d'amour. — Condamnation du cuirasier Semaille.

En 1898, à 18 ans, André-Jules Semaille, fils d'un riche industriel du Nord, se faisait recevoir à l'école d'Alfort ; mais à la suite d'un désaccord avec sa famille, il quittait bientôt cette école et partait pour accomplir ses trois années de service dans un régiment de cuirassiers.

Un oncle du jeune soldat mourut, lui léguant 400,000 francs. Semaille mena la vie à grandes guides, et ne se sentant pas assez libre à la caserne, il déserta pour passer à l'étranger.

Une amnistie lui permit de rentrer en France quelques mois après et de faire, dans un autre régiment, la suite de son service militaire. Bientôt dégoûté, Semaille disparut une seconde fois. Arrêté à Paris, et traduit devant le conseil de guerre de Tours, il fut condamné à deux ans de prison.

Il bénéficia d'une remise de peine, fut incorporé au 3e cuirassiers... et déserta pour la troisième fois.

En 1902, le jeune homme revenait en France et allait s'engager dans la légion étrangère sous le faux nom de Misson. On l'envoya en Algérie, et il fit partie de l'expédition dirigée en 1903 dans le sud algérien aux frontières du Maroc. Il prit part au combat d'El-Moungar avec la colonne du commandant Bichemain et porta sur ses épaules, d'El-Moungar à Zafrani, pendant la nuit qui suivit la délivrance de la compagnie cernée et décimée par l'ennemi, le lieutenant Salchauhausen, mortellement blessé.

Misson prit part ensuite à toutes les opérations de guerre entreprises contre les Berabers dans l'extrême sud, dans l'Aïn-Chair en avril 1904 et dans le Tafilalet en mai de la même année.

La loi d'amnistie de 1905 lui permettant de faire connaître sa véritable identité, Semaille demanda à rentrer en France. Il fut de nouveau incorporé au 13e cuirassiers pour terminer son temps de service.

La série de ses aventures n'était par terminée. Au cours d'une permission à Paris, le cavalier faisait la connaisance d'une jeune fille charmante, Mlle de Beaupuis. Les jeunes gens s'aimèrent, mais leurs familles ne voulurent pas entendre parler de mariage. Sur le point d'être mère et chassée par les siens, Mlle de Beaupuis donna un rendez-vous à son ami, le 8 avril dernier, dans une chambre d'hôtel. Là, un revolver à la main, elle déclara à Semaille qu'elle allait se suicider sous ses yeux s'il ne consentait pas à passer avec elle en Belgique. Pour la quatrième fois le cuirassier déserta.

Il trouva en Belgique une place avantageuse, fit publier ses bans et alait épouser la jeune fille qu'il avait séduite, lorsque sa famille, qui voulait à tout prix empêcher ce mariage, lui tendit un traquenard. Elle lui fit dire que son père voulait avoir avec lui une entrevue et l'attendait à Maubeuge. Sans défiance, Semaille vint au rendez-vous. Il y trouva des gendarmes qui l'arrêtèrent.

Devant le conseil de guerre du 1e corps, où ces faits viennent d'être exposés, Mlle de Beaupuis, qui, rentrée à Paris, gagne péniblement sa vie comme ouvrière, est venue défendre son ami et prendre la responsabilité de sa désertion.

Le conseil a condamné le cavalier Semaille à huit jours de prison seulement avec application de la loi de sursis.

BUFFALO-BILL

Une maladie qui sommeille. — La morve dans la cavalerie de Buffalo-Bill. — Une hécatombe de cinquante-sept chevaux.

Buffalo-Bill s'est vu sur le point d'être obligé de quitter la France sans poursuivre le cours de ses représentations. A peine en effet la caravane avait-elle quitté Paris, après un séjour de trois mois, qu'une épidémie de morve se déclarait dans la cavalerie du colonel Cody.

Il faut remonter à de longs mois pour parler de la contamination des chevaux de Buffalo-Bill. On croit que la morve a dû être contractée par eux au cours de leur voyage d'Amérique en Angleterre ; le vaisseau qui a servi au transport avait été utilisé pour conduire des chevaux au Transvaal et il y a tout lieu de croire que la désinfection n'en avait été qu'insuffisamment opérée ; ce qui confirme l'ancienneté de la maladie, c'est que certains chevaux abattus ont présenté à l'examen des lésions dites crétatacées, lésions qui n'existent que lorsque l'animal est atteint de morve depuis un certain nombre de mois, une année par exemple.

Mais la maladie fut très lente à se déclarer ; à Dunkerque, lors de l'arrivée, le sevice sanitaire ne découvrit rien d'anormal, et toute la troupe put entrer sans formalités.

L'établissement gagna Paris, où il séjourna trois mois. Ici encore, aucun cas de morve ; mais au Hâvre, première étape du cirque après la capitale, en examinant un cheval qui s'était blessé à un piquet en fer, M. Dumont, médecin-vétérinaire, diagnostiqua la morve chez l'animal blessé. On crut à un cas isolé et Buffalo-Bill continua sa tournée.

A Roubaix, cependant, malgré toutes les mesures de prophylaxie, l'épidémie ne tarda pas à se développer, et quatre chevaux furent abattus.

A Lille, dix nouvelles bêtes furent mises à mort ; à Valenciennes, on n'abattit qu'un cheval chez lequel l'évolution de la morve avait été complète et qui présentait un chancre nasal.

A Cambrai, la caravane était arrêtée et le ministre de l'Agriculture déléguait M. Constant, inspecteur-général du service sanitaire, pour se rendre à Cambrai.

Des mesures de prophylaxie furent prises, l'administration de Buffalo-Bill ayant déclaré qu'elle ne reculerait devant aucun sacrifice pour se débarrasser de l'épidémie.

Toutes les bêtes furent soumises à l'épreuve de la malléine, dont l'injection dans le sang du cheval permet aux praticiens de reconnaître les symptômes de la morve, si l'animal en est atteint. Pendant la première journée, 4 chevaux reconnus atteints furent abattus, pendant la seconde, 38 chevaux subirent le même sort, ce qui porte à 57 le nombre de bêtes perdues par le colonel Cody. Aujourd'hui, grâce à ces mesures radicales, la troupe de Buffalo-Bill est à l'abri de la terrible maladie.

Nous ajouterons que la cavalerie du colonel Cody, ne sera pas diminuée longtemps ; un de ses agents est déjà parti dans le Gers où il va procéder à l'acquisition de 60 chevaux de Tarbes et d'Auch, qui constitueront une excellente remonte pour l'exhibition.

L'épidémie étant considérée comme terminée les mesures prises par le préfet de l'Aisne ont été rapportées, et le colonel Cody pourra reprendre le cours de ses représentations.

Les Dégats agricoles

PROPOSITION DU CITOYEN SELLE

Les orages de ces derniers temps, ayant fait un ravage épouvantable dans nos campagnes, il s'ensuit que, beaucoup de cultivateurs de notre région, vont se trouver dans une situation lamentable et que, beaucoup d'entre-eux ne pourront pas arriver à payer leurs fermages.

Nous apprenons avec plaisir que notre ami Selle, député, justement inquiet de la situation faite aux agriculteurs, vient de déposer sur les bureaux de la chambre, un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 200,000 francs pour parer aux premières nécessités et aux misères résultant de ce temps désastreux que nous venons de subir.

Nous formons des veux les plus ardents pour que cette proposition soit prise en considération, car, nous estimons que la misère doit être soulagée partout où elle se trouve et nous sommes heureux de féliciter notre député pour sa bonne initiative.

L'Affaire Loizemant

Une lettre de la Ligue des Droits de l'Homme

La Ligue des Droits de l'Homme vient d'adresser au président de la République une requête afin d'obtenir la grace de Loizemant, condamné à mort, le 16 mai 1903, par la cour d'assises de l'Aisne, pour le meurtre de Mme Bouquer. Sa peine, d'abord commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, a été depuis réduite à cinq ans de réclusion.

« Ces atténuations, écrit le président de la Ligue des Droits de l'Homme, ont donné une première satisfaction à l'opinion publique qui avait été profondément remuée, et par les protestations d'innocence de Loizemant, par l'obscurité de l'affaire, et par les charges, et par la passion manifeste du juge d'instruction. Mais, si précieuses qu'elles aient été, elles n'ont pas dissipé les inquiétudes de tous ceux qui pensent que la société ne peut exagérer la prudence, quand elle use de son pouvoir de répression, restent tourmentés de la crainte d'une erreur judiciaire.

L'écart que vous avez mis vous-même entre le crime abominable qui lui est reproché et la peine qu'il subit appelle une nouvelle mesure de clémence et d'humanité. Nous vous demandons d'user en sa faveur de votre haute prérogative et de lui accorder sa grâce à l'occasion de la fête nationale.

Nous nous permettons d'ajouter que Loizemant aura accompli la moitié de la peine au mois de novembre prochain et que sa bonne conduite lui permettra de profiter de la libération conditionnelle. Il ne s'agit donc que d'avancer de quelques mois pour lui l'heure de la liberté.

Les Grandes Manœuvres du 1er Corps

Il sera exécuté, cette année, des manœuvres de division ou de brigade par les corps d'armée ne participant pas aux manœuvres d'armée et par le corps d'armée des troupes coloniales.

Voici, en ce qui concerne le 1er corps, des indications précises concernant ces manœuvres :

1re brigade — 6, 7 septembre : manœuvres de régiment ; 8, 9, 11 : manœuvres de régiment contre régiment ; 12 : évolutions de brigade ; 13, 14 : manœuvres de brigade contre ennemi figuré. — Zone des manœuvres : Arras, Pont-à-Marcq, Valenciennes, Bouchain.

2e brigade.— 4, 5 septembre : manœuvres de régiment ; 6, 7, 8 : évolutions de brigade ; 10, 11, 13 : manœuvres de brigade. — Zone des manœuvres : Bouchain, Le Quesnoy, Landrecies, Wassigny, Cambrai.

3e brigade. — 2, 3, 4 septembre — manœuvres de régiment ; 6, 7, 8 : manœuvres de régiment contre régiment ; 9, 11 : manœuvres de brigade contre ennemi figuré. — Zone des manœuvres : Arras, Bray-sur-Somme, Péronne, Roisel, Bertincourt.

4e brigade. — 4, 5, 6 septembre : manœuvres de régiment ; 7, 9 : manœuvres de régiment contre régiment ; 10, 11 : manœuvres de brigade contre ennemi figuré. — Zone des manœuvres : Saint-Omer, Lumbres, Crémarest, Colembert.

1re brigade de cavalerie. — 27 août manœuvres de régiment contre régiment ; 28, 29, 31, 1er septembre, 2, 3 : évolutions et manœuvres de brigade. — Zone des manœuvres : Lille, Armentières, Béthune, La Bassée, Arras, Bapaume.

Le drame conjugal d'Armentières

Dans la matinée de mardi, la gendarmerie a transféré à la maison d'arrêt de Lille, le sieur Henri Liévins qui tira, le lundi 10 juillet cinq coups de revolver sur sa femme Maria Goudezenne.

L'état de cette dernière va en s'aggravant.

L'extraction de la balle na pu encore être opérée et le docteur craint une complication fatale.

"Le Journal Officiel"

FERMETURE D'ETABLISSEMENTS CONGREGANISTES

L'*Officiel* publie un décret aux termes duquel seront fermés dans un délai qui expirera le 1er septembre 1905, les établissements congréganistes ci-après désignés :

Nord. — Sœurs de la Sainte-Famille d'Amiens, à Auchy, à Lécluse et à Bierne ; Bénédictines de la Paix-de-Jésus d'Estaires, à Estaires.

Pas-de-Calais. — Sœurs de la Providence d'Arras, à Vaulx-Vraucourt ; Sœurs de la Sainte-Famille d'Amiens, à Puisieux.

Les Franciscaines de Calais, à Monchy-Cayeux.

MEDAILLE D'HONNEUR DES DOUANES

La Médaille d'honneur a été décernée aux agents des brigades des douanes dont les noms suivent :

MM. Baron, préposé à Dunkerque ; Coornaert, à Hazebrouck ; Facqueur, visiteur à Ghyvelde ; Vaublens, à Esquelbecq ; Dupont à Roubaix ; Wartelle, brigadier à Mons-en-Barœul ; Fourcroy, à Halluin ; Baque, à Roubaix ; Gamez, au Quesnoy.

RECOMPENSES AUX SAPEURS POMPIERS

1. Des diplômes d'honneur et des médailles d'argent sont accordés aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent, qui se sont particulièrement distingués dans les incendies :

MM. Sauvage, lieutenant à Lens ; Douez, sous-lieutenant à Lens ; Hamy, lieutenant à Licques ; Holland, caporal à Licques ; Derthe, sapeur à Licques.

2. Des médailles et des diplômes d'honneur sont accordés aux sapeurs-pompiers ci-après désignés qui comptent plus de trente années de services et qui ont constamment fait preuve de dévouement :

Delache, sergent à Houplines ; Delécolle, caporal à Lomme ; Lacourte, caporal à Boussières ; Martin, sergent à Lomme ; Cambier, sous-officier à Aniche ; Caro, sergent à Marchiennes ; Billet, sergent-major à Wambrechies ; Brabant, sergent à Wallincourt ; Delfosse, sergent à Armentières ; Lanoote, caporal à Hondschoote ; Hennebert, sergent à Esquelbecq ; Desplanque, sergent à Halluin ; Lapère, sapeur à Halluin ; Windels, caporal à Halluin ; [illegible], caporal à Lille ; Vilain, [illegible]

Gossart, clairon à Bouvignies ; Gonthiez, caporal à Walincourt ; Flamen, sapeur à Frelinghien ; Dernoncourt, sapeur à Wambrechies ; Decog, sergent à Houplines ; Eloire, sapeur au Cateau ; Petit, sapeur à Ribécourt ; Delsaux, sapeur à Haynecourt ; Coupé, caporal à Boursies.

Barbare, sergent à Flesquières ; Regnaut, sergent à Quiévy ; Dewitte, caporal à Bailleul ; Huyghe, tambour à Cassel ; Bourel, clairon à Merville ; Santré, sapeur à Roubaix ; Wissocque, sapeur à Nielles-les-Bléquin ; Fusilier, sapeur à Raye ; Delrue, sous-lieutenant à Thérouanne ; Leblanc, lieutenant à Bourecq ; Merger, capitaine de la compagnie de Fruges ; Williard, lieutenant à Fruges ; Delabarre, capitaine de la compagnie de Laventie ; Bourbiaux caporal à Nordausques ; Louvet, sergent à Arques ; Tricart, caporal à Saint-Nicolas-lez-Arras ; Breton, sapeur à Noyelle-Godault ; Garbe, caporal à Conchil-le-Temple ; Collier, caporal à Conchil-le-Temple ; Fournier, sapeur à Bapaume ; Averlant, sergent à Calais.

Compiègne, sergent à Boulogne-sur-Mer ; Prêtre, caporal à Rang-du-Fliers ; Billain, sapeur à Calais ; Flèche, sapeur à Bapaume ; Delangre, caporal à Wanquetin ; Harduin, tambour à Wanquetin ; Leblanc, sergent-fourrier à Saint-Martin-au-Laert ; Fontaine, sergent à Allouagne.

Enseignement Secondaire et Démocratie

On nous écrit :

Tant de rabâcheurs bavardèrent sur l'éducation et la démocratie que nous sommes très enclins à jeter au feu les ouvrages de pédagogie. Nous connaissons un arriviste qui depuis deux ans colporte en tous lieux la même conférence, récitée avec les mêmes gestes suivie le lendemain de compte-rendus flagorneurs.

Il y a heureusement des universitaires d'une haute distinction qui ajoutent la séduction du style à la vigueur originale de la pensée. Tel est M. Francisque Vial, professeur de rhétorique à Lycée Lakanal. Son volume (L'Enseignement secondaire et la Démocratie. — A. Colin, éditeur), renferme l'exposé d'une thèse de protestation éloquente contre ceux qui demandent à l'enseignement de se diversifier suivant les besoins multiples de la société contemporaine. M. Vial a l'esprit trop ouvert aux idées de son époque pour nier la nécessité d'une adaptation au milieu. Il croit que les institutions pédagogiques ne doivent pas développer imprudemment toutes les tendances d'une société mais comprimer les mauvaises. L'enseignement « qui prépare les gestes futurs sera donné au nom d'un principe, d'une idée.

L'intérêt supérieur de notre démocratie a été oblié par des politiciens ignares et à courte vue. Le sacrifice des humanités classiques abaisserait en France un esprit public déjà enclin à s'épaissir dans l'utilitarisme. Sans doute les exigences de la vie économique commandent de développer l'éducation primaire professionnelle. Toutefois l'enseignement classique répond à des nécessités sociales.

Il existe un groupe important qui représente l'élément intellectuel de notre pays. Dans cette catégorie il faut ranger les écrivains, les artistes et les dirigeants qui dans la politique, aux hautes fonctions de l'Etat rempliront un rôle essentiel. Suffit-il de leur donner une éducation de contre-maîtres ? Dans ces matières ci controversées, il est bon d'entendre des arguments présentés sous une forme aussi séduisante en faveur de la pédagogie libérale. M. Vial a traité avec une science solide et des vues compréhensives les problèmes dont s'inquiète nos élites pensantes.

VALORY LE RICOLAIS

Le Classement des Conscrits

ET LA RÉPARTITION DES CLASSES

On sait que le vote de la loi de deux ans sur le service militaire a eu pour conséquence de supprimer le tirage au sort devenu désormais inutile. Cependant on n'est pas sans éprouver quelques difficultés pour procéder avec méthode et rationnellement au classement des jeunes soldats. La répartition, cela va de soit, doit être réglementée et on continue à s'en occuper au ministère de la guerre, où une commission spéciale est instituée à cet effet.

Le tirage au sort fournissait un mode de classement contre lequel aucune réclamation ne pouvait être admise, pour déterminer le numéro de chacun sur la liste de recrutement cantonal, numéro qui aura, dans la nouvelle législation, à cause du recrutement régional, plus d'importance qu'il n'en avait dans l'ancienne.

Un officier supérieur, très au courant de la question, m'a donné, à ce propos, de fort intéressants renseignements.

— Et tout d'abord, m'a-t-il dit, je ne crois pas qu'il soit possible d'appliquer, d'une façon absolue, le système de recrutement régional. Il est des régions où la population est trop dense pour qu'il soit possible d'incorporer tout le contingent sur place ; dans d'autre contrées, c'est le contraire, et il faut faire appel à des éléments empruntés à d'autres recrutements. D'autre part, la nécessité de renforcer les effectifs dans l'Est ne permet pas d'appliquer ce recrutement régional au gouvernement militaire de Paris.

En résumé, on peut dire que le recrutement régional ne pourra être appliqué qu'à 75 pour cent du contingent. Il restera à répartir 25 pour cent des jeunes gens qui, moins favorisés que leurs camarades, devront être envoyés par des garnisons plus ou moins éloignées. Jusqu'à présent, pour les répartitions du genre, on se basait sur des numéros de tirage, mais, d'après une décision officielle d'une région.

Le « Kniaz-Potemkine », les cuirassés « Sinope » et « Tschesme », ainsi qu'un torpilleur, sont toujours dans le port. Il faudra deux jours au « Potemkine » pour faire du charbon et des vivres. Le mécanicien Matuchenkof a disparu de Bucarest. On croit qu'il est parti pour Genève.

REVOLTE DE LA FLOTTE

Pétersbourg, 11 juillet. — Il a été décidé de faire permuter la plupart des officiers de l'escadre de la mer Noire avec des officiers de l'escadre de la Baltique.

Cronstadt, 11 juillet. — L'état d'esprit de certains équipages de la flotte n'est pas très calme. Les marins attendent un manifeste de l'empereur concernant leur nourriture, qui est mauvaise.

Des troubles se sont produits sur les navires.

COMMERÇANTS CANADIENS A CALAIS

Calais, 11 juillet. — Les membres de l'Association des commerçants canadiens arrivés à 1 h. 40 sur le steamer « Ouward » venant de Londres ont été reçus à bord du steamer même par la municipalité de Calais et le vice-président de la Chambre de Commerce qui leur ont souhaité la bienvenue.

Un lunch a été ensuite offert aux commerçants qui sont partis pour Paris à 2 h. 5.

LES FETES DE BREST

Brest, 11 juillet. — Le vice-amiral Pephau a offert à midi un grand déjeuner officiel de cent couverts à la préfecture maritime en l'honneur de l'escadre anglaise. Sont invités : les amiraux et commandants anglais, les amiraux et capitaines de l'escadre du nord ainsi que tous les chefs de service du port et de la place de Brest.

Dernière Heure

La Révolution en Russie

L'ATTENTAT DE MOSCOU

Moscou, 11 juillet. — C'est à une heure de l'après-midi que l'une des personnes reçues par le général comte Chouvalof, préfet de police de Moscou, a déchargé sur lui six coups de revolver. Le préfet a succombé une demi heure après l'attentat. La nouvelle s'est rapidement répandue en ville.

On dit que le meurtrier tira six coups d'une arme qui avait la forme d'une mitrailleuse en miniature.

D'autre part, on télégraphie de Moscou, à « l'Agence Havas » :

Il n'y eut pas moins de cinq coups de feu tirés sur le comte Chouvalof, préfet de police.

L'assassin qui était vêtu d'une façon commune, était resté dans l'antichambre jusqu'à ce que toutes les autres personnes présentant des pétitions eussent été reçues. Pénétrant dans la salle d'audience, il s'avança vers Souvalof, et fit feu sur lui à bout portant.

Les balles traversèrent le corps du préfet. Quoique l'identité de l'assassin n'est pas entièrement établie, on sait que celui-ci avait été arrêté récemment pour un délit politique mais avait réussi à s'échapper du commissariat de police au moment où on venait de l'arrêter.

INONDATION DU « POTEMKINE »

Constanza, 11 juillet. — Le bruit a couru la nuit dernière que l'eau envahissait le cuirassé « Kniaz-Potemkine ». Aujourd'hui on apprend que les mutins, avant de partir, avaient ouvert un robinet de sorte que l'eau pénétrait lentement dans le navire.

Le nouvel équipage, qui ne connaissait pas le bâtiment, s'est rendu compte ce matin seulement du danger.

A ce moment, le « Potemkine » s'était déjà enfoncé de dix-huit pouces. Il repose maintenant sur le fond, dans le port, et on s'occupe à pomper l'eau.

Une nouvelle dépêché de Constanza annonce :

Les pompes du « Potemkine » fonctionnent, mais on n'a pas encore réussi à mettre le cuirassé à flot. Il a été défendu à l'équipage de descendre à terre, l'amiral craignant le contact de ses hommes avec ceux du « Potemkine ». L'amiral lui-même a été relevé de son commandement.

Maintenant, quel mode de classement emploiera-t-on pour ne pas laisser place à l'arbitraire ?

Plusieurs systèmes ont été proposés à la commission chargée, au ministère de la guerre, de résoudre ce problème intéressant.

L'un de ces systèmes prévoit que l'ordre de classement des conscrits serait l'ordre de leur inscription. On donnerait, en quelque sorte, une prime aux plus empressés et les retardataires n'auraient qu' s'en prendre à eux-mêmes de leur classement à la suite. Mais si cette façon de procéder est possible dans les petites agglomérations, elle serait bien difficile dans les grandes villes, où, dès le premier jour, des centaines de jeunes gens se présentent à la fois.

D'autre part, on préconise le système par ordre alphabétique ; il paraît, à première vue, le plus rationel et le plus logique ; mais, favorisant certaines lettres de l'alphabet, il aboutirait à faire bénéficier toujours du recrutement régional les conscrits de certaines familles, tandis que d'autres en seraient exclues. Pour corriger ce défaut, on propose d'établir un roulement entre les différentes lettres, en commençant, chaque année, par un point différent de l'alphabet.

Enfin, un autre système de classement a pour base de tenir compte de l'âge des conscrits qui seraient classés dans chaque canton, suivant la date de leur naissance. Pour ceux nés le même jour on tiendrait compte de l'heure qui, légalement, doit être portée sur les actes de naissance. Dans les cas forcément très rares de coïncidence absolue de jour et d'heure, on départagerait d'après l'ordre alphabétique.

C'est ce dernier système qui nous paraît le plus acceptable, car il ne laisserait aucune prise à l'intervention de la faveur.

Aucune décision n'a été prise encore définitivement, mais cela ne saurait tarder, car le ministre veut saisir au plus tôt les préfets de ses instructions, en vue de la formation de la classe de 1905 qui, nous le rappelons, sera la première appelée sous le régime de la loi de deux ans.

Depuis le vote de la nouvelle loi militaire, l'année militaire, qui commençait au 1er novembre, prend date au 1er octobre. On vient de procéder à la répartition des vingt-cinq classes composant l'armée et ses réserves et qui, à partir du 1er octobre, sont astreintes aux obligations militaires. Cette répartition est ainsi établie :

Armée active. — Classes 1904, 1903, et 1902.

Réserve de l'armée active. — Classes 1901, 1900, 1899, 1898, 1897, 1896, 1895, 1894, 1893 et 1892.

Armée territoriale. — Classes 1891, 1890, 1889, 1888, 1887, et 1886.

Réserve de l'armée territoriale. — Classes 1885, 1884, 1883, 1882, 1881, et 1880.

Les hommes de la classe 1879 ou marchant avec cette classe, sont définitivement rayés des contrôles.

Au champagne, l'amiral Pephau porte le toast suivant :

« Mon désir le plus ardent est que nos escadres se rencontrent plus fréquemment et que nos marines se voyant plus souvent puissent s'apprécier. Je porte la santé du roi et de la reine d'Angleterre, de la famille royale et de la vaillante marine anglaise ».

La musique joue le *God save the King*.

L'amiral May à son tour exprime le plaisir qu'éprouvent les officiers anglais de se trouver à Brest et vante la beauté de la rade. Il boit au président Loubet qui, dit-il, a su gagner tous les cœurs en Angleterre, à la marine française et aux habitants de Brest.

La musique joue la *Marseillaise*.

L'ambassadeur d'Angleterre à Paris, sir Francis Bertie, est arrivé à Brest le soir pour assister aux fêtes données en l'honneur de l'escadre anglaise.

L'INDUSTRIE TEXTILE

Les rapports de la commission parlementaire d'enquête. — Prochain débat d'ensemble à la Chambre.

Paris, 11 juillet. — La commission d'enquête sur l'industrie textile s'est réunie aujourd'hui. Le président, M. Dron, a annoncé que les rapports sur l'enquête dans le Nord et sur les considérations générales inspirées par les travaux d'ensemble de la commission, étaient à l'impression et pourraient être incessamment distribués.

Les rapporteurs spéciaux ont été invités à activer l'élaboration de leurs rapports afin que ceux-ci soient imprimés et distribués pendant les vacances ; de la sorte, à la rentrée du mois d'octobre, un débat d'ensemble basé sur ces documents serait institué utilement à la tribune de la Chambre qui, on le sait, a pris l'engagement de discuter plusieurs propositions relatives à l'industrie textile en général.

LE NAUFRAGE DU « FARFADET »

Bizerte, 11 juillet. — On n'a pas encore réussi à retirer du lac le sous-marin « Farfadet », portant dans ses flancs, qui leur sert de tombeau, douze hommes de l'équipage.

La répêche suivante a été envoyée cet après-midi, par l'amiral Aubert, au ministère de la marine :

« Nous avons passé une aussière en cette de 114 millimètres sous « Farfadet » et pensons passer les autres demain matin. Le « Farfadet » s'enlise de plus en plus ».

CATASTROPHE MINIERE

Cent vingt-huit victimes

Cardiff, 11 juillet. — Cet après-midi à 2 heures, une explosion de grisou s'est produite dans une mine de charbon à Wattelow près de Pontypridd (Pays de Galles). 128 mineurs sont ensevelis ; 8 cadavres ont été remontés ; l'un est croit-on, celui du directeur général de la mine qui était descendu dans le puits avant l'explosion.

A 3 heures 30, 3 hommes ont encore été remontés. On espère les rappeler à la vie. Deux brigades de secours sont dans le puits.

LE TOUR DE FRANCE

Remiremont, 11 juillet. — La deuxième étape de la course cycliste du Tour de France s'est courue aujourd'hui sur le parcours Nancy-Besançon. Trente-trois coureurs étaient passés ici à midi.

Trousselier était passé premier à 7 h. 41.

Depuis Lunéville, les coureurs ont eu leurs pneus crevés cinq fois par des clous.

Voici les résultats officiels de la deuxième étape du Tour de France : 1er Augustin ; 2e Trousselier ; 3e Pottier ; 4e Aucouturier ; 5e Mahon ; 6e Cornette ; 7e Petit Breton ; 8e Georget.

Les Courses d'aujourd'hui

Voir notre VIE SPORTIVE

Pronostics des journaux paraissant à Paris ce matin.

De la PETITE REPUBLIQUE : — 1. *Bitterroise*, Marette. — 2. *Gamaster*, Saint-Germé. — 3. *Old Lady*, Spite. — 4. *Ginette II*, Ruse. — 5. *Cynique*, Dolette. — 6. *Le Redoutable*, Manon Lescot.

De l'AUTO : — 1. *Raia*, Bitterroise. — 2. *Nougat*, Saint-Germé. — 3. *Stilvio*, Spite. — 4. *Palmetta*, Ginette. — 5. *Dolette*, Frisquet. — 6. *Le Redoutable*, Le Capiston.

De l'ECLAIR : — 1. *Bitterroise*, Célérité. — 2. *Nougat*, Saint-Germé. — 3. *Old Lady*, Stilvio. — 4. *Palmetta*, Naplin. — 5. *Frisquet*, Cynique. — 6. *Le Redoutable*, Le Capiston.

Du GAULOIS : — 1. *Bitterroise*, Raia. — 2. *Saint-Germé*. — 3. *Stilvio*, Erin. — 4. *Palmetta*, Ruse. — 5. *Cynique*, Oms. — 6. *Le Redoutable*, Le Capiston.

Du MATIN : — 1. *Nougat*, Gamaster. — 2. *Saint-Germé*, Gamaster. — 3. *Spite*, Old Lady. — *Général Bob*, Oms. — 5. *Cynique*, Dolette. — 6. *Le Capiston*, Le Redoutable.

Du NEW-YORK-HERALD : 1. *Bitterroise*, Raia. — 2. *Saint-Germé*, Nougat. — 3. *Stilvio*, Old Lady. — 4. *Palmetta*, Guiette. — 5. *Frisquet*, Oms. — 6. *Manon Lescot*, Le Redoutable.

Du PETIT JOURNAL : — 1. *Bitterroise*, Raia. — 2. *Saint-Germé*, Nougat. — 3. *Spite*, Dame de Trèfle. — 4. *Ruse*, Palmetta. — 5. *Dolette*, Frisquet. — 6. *Le Redoutable*, Cluny III.

Du PETIT PARISIEN : — 1. *Bitterroise*, Célérité. — 2. *Saint-Germé*, Cingal. — 3. *Stilvio*, Dame de Trèfle. — 4. *Général Bob*, Oms. — 5. *Dolette*, Oms. — 6. *Le Redoutable*, Manon Lescot.

Du RADICAL : — 1. *Célérité*, Bitterroise. — 2. *Saint-Germé*, Bitterroise. — 3. *Erin*, Dame de Trèfle. — 4. *Fée des Airs*, Palmetta. — 5. *Dolette*, Cynique. — 6. *Le Redoutable*, Manon Lescot.

FEUILLETON DU 12 JUILLET. — N° 103

LES

Drames du Demi-Monde

Par Pierre ZACCONE

VII

La pêche à la pieuvre

On est là en face de la vraie mer, de la grande et réconfortante solitude. La lame y meugne des coteaux boisés dont la perspective s'étend à plus de dix lieues ; on y trouve de petites criques au sable fin et doux comme un tapis de mousse, ou encore des pointes de rochers noirs sur lesquelles la mer du large vient se briser avec des grondements de tonnerre courroucé.

En revanche, point de casino.

On va, on vient sur la grève, dans les champs, à travers bois : on s'oublie dans la contemplation des horizons sans fin, et au bout de quelques semaines de séjour, on s'étonne naïvement qu'il y ait des hommes dont la vie se dépense et s'use à la recherche d'un autre bonheur.

La population du bourg est composée en partie de pêcheurs, qui partent tous les matins avant draguer la baie à l'aide de leurs chaluts.

Quand ils rentrent de bonne heure, soit que la pêche n'ait pas donné, soit que le temps menace, ils vont à pied sur les rochers, et munis de longues perches, armées de crocs solides, ils se livrent à la pêche de la pieuvre que, dans le pays, ils nomment plus volontiers « minard ».

Après l'admirable chapitre que Victor Hugo a consacré à ce monstre, nous n'aurons garde de tenter d'en donner ici une nouvelle description.

La bête est horrible, elle est redoutable, et les pêcheurs lui font une chasse qui a ses dangers et qui ne laisse pas d'être particulièrement pittoresque.

« Une forme grisâtre oscille dans l'eau ; c'est gros comme le bras et long d'une demi-aune environ ; c'est un chiffon ; cette forme ressemble à un parapluie fermé qui n'aurait pas de manche. Cette loque avance vers vous peu à peu. Soudain elle s'ouvre, et cela se jette sur vous !

« Elle a un aspect de scorbut et de gangrène ; c'est de la maladie arrangée en monstruosité.

« Elle est inarrachable. Elle adhère étroitement à sa proie. Comment ? Par le vide. Ses huit antennes, larges à l'origine, vont s'effilant et s'achèvent en aiguilles. Sous chacune d'elles s'allongent parallèlement deux rangées de pustules décroissantes, les grosses près de la tête, les petites à la pointe. Chaque rangée est de vingt-cinq ; il y a cinquante pustules par antenne, et toute la bête en a quatre cents. Ces pustules sont des ventouses.

« Ces ventouses sont des cartillages cylindriques, cornes livides.

« Cet appareil de succion a toute la délicatesse d'un clavier. Il se dresse, puis se désarrobe. Il obéit à la moindre intention de l'animal. Les sensibilités les plus exquises n'égalent pas la contractibilité de ces ventouses.

« Une viscosité qui a une volonté, quoi de plus effroyable ! De la glu pétrie de haine !

« Pas de sisissement pareil à l'étreinte de

« Pas de saisissement pareil à l'étreinte de

« C'est la machine pneumatique qui vous attaque. Vous avez affaire au vide ayant des pattes. Ni coups d'ongles, ni coups de dents ; une scarification indicible. Une morsure est redoutable, moins qu'une succion. La griffe n'est rien près de la ventouse. La griffe, c'est la bête qui entre dans votre chair ; la ventouse, c'est vous-même qui entrez dans la bête. »

Le livre duquel nous empruntons les quelques lignes qui précèdent venait d'avoir son retentissement légitime, et il avait mis la pieuvre à la mode au moment où je me trouvais aux bains de mer.

On en parlait à table, on en parlait à la promenade ; je ne crois pas m'exposer à être démenti en ajoutant que l'on devait en rêver la nuit.

Chacun voulait voir cette hydre moderne, et si quelques-uns se contentaient de la contempler au moment où les pêcheurs la rapportaient au logis, à moitié morte, et tout à fait inerte et flasque, la plupart ambitionnaient d'aller la surprendre dans son antre, et d'affronter, pour s'en emparer vivante, les fantastiques dangers qui avaient menacé Gilliet, le héros des « Travailleurs de la mer ».

J'étais du nombre de ces derniers, et plus d'une fois j'avais exprimé mon désir de tenter cette pêche, accompagné, bien entendu, d'un pêcheur émérite, ou tout au moins d'un amateur à qui ce genre de divertissement ne serait point étranger.

Nous étions à peine une quinzaine de baigneurs à l'unique auberge du pays, car je ne compte pas un ménage anglais, composé du mari, de la femme et de cinq ou six jolis enfants, qui jamais ne s'était mêlé à notre groupe.

Nous étions donc quinze à notre table d'hôte.

Deux ou trois bourgeois de la ville la plus proche, un avoué en vacances avec son épouse, un Provençal et ses deux filles ; puis une jeune femme d'une trentaine d'années, dont la toilette tapageuse jurait au milieu de ce petit monde tranquille, et que l'on s'étonnait vraiment de rencontrer sur une plage aussi modeste ; enfin deux ou trois personnages inconnus dont l'un était mon voisin de table.

Avec celui-ci, pour cette dernière raison, j'avais noué quelques relations d'abord superficielles ; mais au bout de huit jours je finis par être frappé de la variété de connaissances, de la sûreté de coup d'œil... de la rectitude de jugement qu'il déployait dans la conversation, et j'arrivai à penser que cet homme n'était pas le premier venu.

Mais qu'était-il ?... Je n'en savais rien... et, à vrai dire, cela m'importait peu.

On m'avait dit qu'il était de Paris et qu'il s'appelait Bridard.

Je n'en demandai pas davantage.

C'était un homme d'une soixantaine d'années, de taille moyenne, contenu plutôt que discret, avec un œil vif qui regardait profondément les choses et les hommes, qui aurait des aperçus pittoresques, et qui d'un mot vous caractérisait une situation mieux que ne l'eussent fait de longues périphrases.

— Est-ce que réellement vous tenez à faire cette pêche à la pieuvre ? me dit-il un soir que nous rentrions de la promenade.

— Mais sans doute, répondis-je, et j'avoue que je serais ravi de rapporter un tel souvenir à Paris.

— Eh bien ! si vous le voulez, nous irons demain matin.

— Tous les deux ?

— Tous les deux.

— Seuls ?...

Il fit un mouvement d'épaules.

— Et croyez-vous, reprit-il avec vivacité, qu'il y ait besoin de se faire assister d'un commissaire de police pour violer le domicile de cette vilaine bête ?... Un croc solide suffit, pourvu que l'on connaisse la manière de s'en servir.

— Et vous la connaissez ?

— Un peu. Vous verrez !

— Ma foi ! vous me tentez.

— Eh bien !... ne